



06/11/2020

# RENAULT RETAIL GROUP

Réseau Commercial

Courriel : [cgtrenault@gmail.com](mailto:cgtrenault@gmail.com)

## Réagir, Revendiquer, Gagner !



### Compte-rendu rapide du bureau du CSE-C du 5 novembre 2020 : « Information et consultation du Bureau CSE-C sur le projet de recours à l'activité partielle pour l'ensemble des établissements composant l'UES RRG SA. »

Devant la situation complexe de la mise en place de ce deuxième confinement et les contraintes occasionnées pour l'entreprise dans ses activités la direction a décidé d'organiser ce Bureau du CSE-C. Elle souhaite dans un premier temps engager les démarches administratives pour que l'ensemble des directions d'établissement puissent avoir recours à la mise en chômage partiel pour une partie des salariés.

Dès l'ouverture de la séance la CGT a déploré les difficultés matérielles pour participer à ces réunions à distance. En effet, certains élus n'ont pas le matériel informatique adéquat. Cette réalité avait déjà été dénoncée lors du premier confinement. A ce jour la situation n'a pas été réglée par la direction !

Lors de sa présentation, la direction nous donna simplement des différentes étapes amenant à la mise en chômage partiel des salariés mais aucun détail par établissement.

Les activités étant très différentes d'une succursale à une autre le recours au chômage partiel restera à adapter sur les sites.

La direction nous a confirmé la fermeture à la clientèle des showrooms. Malgré tout, les contraintes imposées par la DCF obligent RRG à maintenir les vendeurs en activité (70% des effectifs).

Concernant l'APV l'activité doit se maintenir au maximum. Malgré cela la direction n'exclut pas le recours au chômage partiel pour une partie des salariés !

La modulation du temps de travail n'est pas prévue.

Pour les autres services une adaptation est demandée entre le présentiel et le télétravail pour les métiers qui le peuvent. Cela se fera à l'appréciation du directeur d'établissement !!!

Malgré nos remarques sur les informations contradictoires qui circule dans les établissements nous ne savons pas comment cela se passera pour les salariés dans les prochains jours qui vont être suspendu à des décisions de mise en chômage partiel qui les impacteront financièrement.

Suite à cette présentation, malgré de nombreuses questions posées, la CGT n'a pas pu avoir des éclaircissements sur certains points comme : la garantie de rémunération des vendeurs qui seront maintenus en activité. Même si l'on peut comprendre qu'un vendeur en activité mais sans commission, (du fait que les clients sont interdits dans les show room), ne peut avoir un salaire inférieur par rapport à un vendeur en chômage partiel, il paraît logique que des discussions auraient dû avoir lieu avec les organisations syndicales associées à une parfaite information et maîtrise du calcul de cette nouvelle rémunération des vendeurs. Ce qui n'est actuellement pas le cas aujourd'hui alors que des vendeurs sont déjà en activité partielle depuis plusieurs jours !

Sur le choix du maintien de l'activité ou la mise en place de roulement. Les réponses sont restées trop imprécises se reposant sur le bon sens des directions et des managers !!

La direction nous garantit qu'une nouvelle note de service sera envoyée aux RHP et directeurs afin de privilégier le volontariat et le roulement de l'effectif si besoin.



Prochainement, les CSE des établissements vont être convoqués pour cette même information consultation sur le recours au chômage partiel par établissement.

Les élus CGT doivent être les garants de l'égalité de traitement entre tous les salariés bien trop souvent considérés comme une variable d'ajustement. .

**Pour la CGT la mise en chômage partiel ne doit pas être une décision unilatérale de l'employeur sans objectivité sur les critères de mise en chômage partiel de tel ou tel salarié.**

**Cela serait une nouvelle fois injuste comme nous l'avons vécu sur de nombreux établissements lors du premier confinement.**

**Pour info** : le gouvernement a annoncé le déblocage de sommes importantes pour les entreprises mais finalement peu de mesures à destination des salariés ont été envisagées. Les aides annoncées par l'État bénéficieront aux entreprises (qui auront un meilleur remboursement des salaires en cas d'activité partielle). En revanche, rien n'est prévu pour améliorer le montant versé aux salariés.

**La CGT revendique que suite aux aides du gouvernement envers les entreprises, comme le paiement d'une grande partie des salaires en cas de mise en activité partielle, de profiter des centaines de milliards d'aides débloqués sans contrepartie, la mobilisation des salariés de RRG en activité pendant le confinement et le gros effort de tous les salariés de RRG suite à la forte activité lors de la reprise du mois de mai dernier ; notre entreprise peut compléter les 16% de perte de salaire que vont subir les salariés en situation de chômage partiel.**

